



FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES DE FEVRIER

Centre de loisirs

PERIODE D'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription est à ramener au service social avant le **lundi 12 février 2024.**

Passée cette date, les dossiers seront sur liste d'attente, étant donné le nombre limité de places.

Une inscription après la date diminue vos chances d'attribution.

Pour une première inscription, si votre enfant n'a pas fréquenté le centre de loisirs durant la précédente année scolaire, se rapprocher de la direction du centre pour la mise en place de la période d'adaptation (mercredi un mois avant la rentrée au centre de loisirs).

N° du centre de loisirs : 04-95-28-00-78/ 06-81-02-11-53

Le centre de loisirs pour les petites vacances est ouvert de 7h30 à 17h30 et pour les grandes vacances de 8h00 à 17h50.

Les dossiers des enfants dont les parents résident sur la Commune, sont prioritaires.

RENSEIGNEMENTS RELATIF A L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

RENSEIGNEMENT RELATIF AU DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse : Code Postal :

Téléphone :





Dates sélectionnées – accueil de loisirs : *(le centre est fermé les week-ends et les jours fériés).*

Du 26 au 01 mars 2024 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 04 au 08 mars 2024 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Tarification :

Pour les vacances, les tarifs sont calculés à la vue de la feuille d'imposition, suivant une grille tarifaire.

Le repas de la cantine est de 4€00.

Les règlements sont à effectuer au moment du dépôt du dossier, pour validation définitive de l'inscription.

CB, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

MODALITES D'ANNULATION ET DE DEDUCTION D'ABSENCE :

Une déduction pour maladie sera effectuée sur votre facture sous réserve d'adresser au bureau des inscriptions, un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant dans les 10 jours qui suivent le premier jour d'absence. Un délai de carence de 3 jours est appliqué en cas d'absence (ces 3 jours seront facturés).

Le représentant légal (signature)

A Bonifacio

le

Inscriptions prise en compte sous réserve de la remise d'un dossier complet et correctement rempli.

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition des 2 parents
- Attestation d'assurance

Les dossiers incomplets seront rejetés par la commission.

